



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Chartres, le 22 Juin 2015

**Arrêté n° 2015-01**  
**Portant composition de la Commission Départementale**  
**de la Sécurité des Transports de Fonds d'Eure-et-Loir**

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions réglementaires du livre III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure ;

Vu les désignations réalisées par l'association des maires d'Eure-et-Loir ;

Vu le courrier du 19 mars 2014 de l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement ;

Vu le courrier du 1<sup>er</sup> mars 2014 de la CFDT ;

Vu les éléments transmis par la société LOOMIS ;

vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2011 portant composition de la commission départementale des transports de fonds d'Eure-et-Loir ;

Arrête :

**Article 1** : la commission départementale de la sécurité des transports de fonds d'Eure-et-Loir, présidée par Monsieur le Préfet, est fixée comme suit :

Présidence :

Le préfet ou son représentant

Membres de la commission :

Au titre des représentants des services de l'État :

- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale,
- L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,
- Le Directeur Départemental des Territoires,
- Le Directeur de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,

ou leurs représentants.

Au titre du représentant de la Banque de France :

- Le Directeur de la Banque de France ou son représentant.

Au titre des représentants des Maires :

- Monsieur Jean-François LELARGE, Maire de Barjouville,
- Monsieur Daniel RIGOURD, Maire de Villemeux-sur-Eure.

Au titre des représentants locaux des établissements de crédit :

- Monsieur Jean-Paul DUBUT, Chargé de la sécurité au Crédit Mutuel du Centre d'Orléans,
- Madame Nadia FLAMENT, Responsable de la sécurité au Crédit Agricole Val de France à Chartres.

Au titre des représentants locaux des établissements commerciaux de grande surface :

- Monsieur Patrice REBUFFO, Responsable sécurité au Centre commercial Carrefour,
- Monsieur Pascal DUPAS, Directeur du Centre Leclerc de Chartres.

Au titre des représentants des entreprises de transport de fonds :

- Monsieur Patrice VARY, Responsable d'Agence Blois et Orléans, Société Loomis,
- Monsieur Patrick BRUNOT, Chef de l'agence BRINK'S Luisant,

Au titre des convoyeurs de fonds :

- *en attente de désignation par la CGT* ;
- Monsieur Laurent CHABOT, convoyeur de fonds, LOOMIS à Blois, désigné par la CFDT.

Au titre du représentant des professions de la bijouterie :

- Monsieur Benoît JOLLIVET, Président départemental de la fédération des Horlogers-bijoutiers-joailliers-orfèvres détaillants et artisans de France.

**Article 2 :** Le Procureur de la république est informé des réunions de la commission, ainsi que des avis émis par celle-ci. Il participe, sur sa demande, à ses réunions.

**Article 3 :** l'arrêté préfectoral 2011-102 susvisé est abrogé.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chaque membre pour notification. Le Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir, Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, de l'examen des dossiers relatifs aux transports de fonds.

Le Préfet

Nicolas QUILLET